



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 4 juillet 2022

Objet : Votre pétition 2371 – Pétition pour l'augmentation des limites actuelles de télétravail pour les frontaliers à 40%, soit 2 jours par semaine

Madame,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 4 juillet 2022

Objet : Pétition 2371 – Pétition pour l'augmentation des limites actuelles de télétravail pour les frontaliers à 40%, soit 2 jours par semaine

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 29 juin 2022, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position de la part de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et de Madame le Ministre des Finances.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 165 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION ORDINAIRE 2371

Intitulé de la pétition:

Pétition pour l'augmentation des limites actuelles de télétravail pour les frontaliers à 40%, soit 2 jours par semaine

Texte de la pétition:

L'accord exceptionnel permettant aux frontaliers travaillant au Luxembourg de télétravailler prendra fin le 30 juin 2022.

La pandémie aura permis pour certaines entreprises et salariés d'implémenter à grande échelle une nouvelle manière de travailler en développant tous les outils nécessaires au télétravail des collaborateurs.

Le monde de l'entreprise a ainsi découvert les bons et les moins bons côtés de ce mode de travail qui permet de limiter les déplacements et leurs impacts écologiques, de réduire significativement les embouteillages, d'améliorer le bien-être des salariés en améliorant leur équilibre vie-privée / vie professionnelle. D'un autre côté, le télétravail a aussi eu pour effet de réduire les échanges informels dans l'entreprise, d'isoler certains collaborateurs et de réduire la créativité de l'esprit d'équipe.

Ainsi, ce mode de travail 100% télétravail n'était pas viable pour l'entreprise.

Néanmoins, n'est-il pas temps de trouver le juste équilibre entre ces 2 mondes en permettant également aux frontaliers de maintenir une dose suffisante de télétravail?

Pour cela, les limitations fiscales et de sécurité sociale de l'ancien monde doivent être sérieusement revue à la hausse. En effet, avec une limite (fiscale) annuelle de 19 jours en Allemagne et 34 jours en Belgique et en France, le tout limité à 25% du temps de travail annuel (limite sécurité sociale), les collaborateurs frontaliers n'atteindront même pas un jour par semaine de télétravail.

En plus de renouer avec les embouteillages et leurs effets dévastateurs sur l'environnement, d'affecter négativement l'équilibre vie-privée / vie professionnelle des collaborateurs, et d'impacter négativement le pouvoir d'achat des ménages compte tenu de la hausse des coûts de carburant, cela crée des distorsions dans l'entreprise entre les collaborateurs résidents à Luxembourg qui ne sont pas soumis à ces restrictions.

Le télétravail pour tous doit être généralisé au nom (entre autres) du développement durable (réduction de la mobilité pendulaire, diminution de la pollution, amélioration de la qualité de l'air).

Une solution pérenne avec un cadre encadré et régulé doit être trouvée au niveau Européen pour revoir les accords de sécurité sociale ainsi que les limites fiscales.

Cette solution peut être limitée aux travailleurs frontaliers des zones les plus proches doivent être concernés afin de limiter le risque de distorsion et de concurrence.

Nous souhaitons voir le télétravail des frontaliers des zones les plus proches étendu au minimum à 40%, à savoir 2 jours par semaine (limite fiscale et sécurité sociale).

Ceci permettrait de retirer le meilleur des 2 mondes en développant un mode de travail hybride plus respectueux de l'environnement tout en maintenant la dynamique positive des interactions sociales en entreprise et en améliorant le pouvoir d'achat des ménages compte tenu de la hausse des coûts de carburant.

Ceci est en ligne avec les attentes des collaborateurs aujourd'hui qui voit le télétravail comme un élément crucial de leur équilibre en entreprise. En effet, selon un sondage du site lesfrontaliers.lu 81,4% des personnes interrogées (1010 personnes) déclarent voir négativement la fin du télétravail et le retour physique à Luxembourg. *

Etendre le télétravail répond donc également à des enjeux d'attractivité du pays et à des problématiques de mobilité.

D'autres pays sont en train de mener des discussions similaires. Un député de Meurthe-et-Moselle, Xavier Paluszkiwicz, a porté une proposition de résolution allant en ce sens au début de cette année pour permettre 2 jours de télétravail par semaine pour les frontaliers sans que cela n'entraîne d'incidence sur la sécurité sociale ainsi que de créer un statut spécifique de frontalier au niveau européen.

Des discussions similaires ont lieu entre la France et la Suisse avec l'objectif d'étendre à 40% pour les travailleurs frontaliers les plus proches (l'Ain et la Haute-Savoie).

Nous demandons à ce que ce projet soit porté par nos députés luxembourgeois en coopération avec ceux les pays frontaliers afin de voir le meilleur des 2 mondes se concrétiser enfin de manière durable pour tous.

*A la question, êtes-vous heureux de revenir travailler au Luxembourg? 81,4% (soit 822 personnes interrogées) ont répondu "non".

Dépôt : le 15.06.2022 à 17:16

Pétitionnaire: Katia Litim